



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 Janvier 2022

2023/01

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James (arrivé au pt n°2) – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia - M. ALTIER Jonathan -

ABSENTS : Mme DE CORO Jessica - M. REBUFFAT Jacky -

PROCURATIONS : Mme DE CORO Jessica à Madame ARNAUD GIBOULET Sophie
M. Jacky REBUFFAT à M. Jonathan ALTIER

Soit 19 votants

OBJET : modification du loyer de la boulangerie

Monsieur le Maire, rapporteur expose :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 3211-2 et L. 4221-5 ;

VU le bail commercial de location de la boulangerie en date du 10/02/2006, d'une durée de neuf années ayant commencé à courir le 1^{er} mars 2006 pour se terminer le 28 février 2015 ;

VU l'avenant n°1 en date du 12 mai 2014 de transfert dudit bail commercial à la société « Les Délices d'Aline et Rémi » nouvelle propriétaire du fonds de commerce sans changement sur les clauses du bail initial ;

VU la délibération du 24 juin 2015 portant renouvellement du bail de la boulangerie, immeuble sis 27 avenue des Gorges à Russan - SAINTE ANASTASIE, à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée de 9 ans,

CONSIDERANT le courrier du 16 novembre 2022, du gérant de la boulangerie « Les délices d'Aline », faisant part à la commune des difficultés à venir de l'ensemble des boulangeries et sollicitant la commune pour l'achat du fonds de commerce,

CONSIDERANT que, dans un contexte économique particulièrement contraint, la commune souhaite apporter son soutien aux gérants de la boulangerie implantée sur la commune,

Après en avoir délibéré,

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

DECIDE à l'UNIMITE

ARTICLE 1 : d'approuver les clauses de l'avenant n° 1 au bail de location du bâtiment communal sis 27 avenue des Gorges à Russan-Sainte-Anastasia ramenant le loyer mensuel à trois cent cinquante euros (350 €).

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire signer ledit bail de location du bâtiment communal ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Gilles TIXADOR





Sainte-Anastasio, le 19 JANVIER 2023

**AVENANT N° 1 AU BAIL DE LOCAUX MUNICIPAUX DANS LA FORME ADMINISTRATIVE
LOCATION DE LA BOULANGERIE**

ENTRE :

La société dénommée « les délices d'Aline et Rémi » société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € dont le siège est à SAINTE ANASTASIE (30190), 27 avenue des Gorges, identifiée au SIREN sous le numéro 800866717 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes,

Représentée par Monsieur Rémi VIALA et Mademoiselle Aline GUEROT en qualité de propriétaires du fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE-CHOCOLATS et GLACES, sis 27 avenue des Gorges – Russan – 30190 SAINTE ANASTASIE,

Par suite d'acquisition le 12 mai 2014 aux termes de l'acte reçu par Maître Delphine MARUCCI-DELAROCHE, notaire associé à Saint-Chaptes

ET :

La commune de SAINTE-ANASTASIE, représentée par son maire, Gilles TIXADOR, en vertu d'une délibération du 19 janvier 2023 domiciliée 110 rue de l'hôtel de ville – 30190 SAINTE ANASTASIE,

IL EST DECIDE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE : A compter du 1^{er} janvier 2023, le loyer du bâtiment susvisé est ramené à trois cent cinquante euros euros (350 €) par mois.

Pour les Délices d'Aline et Rémi

M. Rémi VIALA

Melle Aline GUEROT

SARL Les Délices d'Aline et Rémi

Boulangerie - Pâtisserie

27, Av. des Gorges - Russan

30190 Sainte Anastasio

04 66 63 11 32

800 866 717 00013 - R.C.S Nîmes

Le maire,

Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé www.sainte-anastasio.fr